

# LE MONDE DES PARLEMENTS



## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

15 Septembre 2009

LE COURAGE EST MIS À L'ÉPREUVE  
LORSQUE L'ON EST DANS LA MINORITÉ.  
LA **TOLÉRANCE** EST MISE À L'ÉPREUVE  
LORSQUE L'ON EST DANS LA MAJORITÉ.



### Sommaire



« La démocratie ne fonctionne que si elle est contradictoire »  
Entretien avec M. Daniel Cohn-Bendit, membre du Parlement européen..... 2



L'expérience d'une grande coalition politique au Kenya – étape de transition pour la démocratie  
par M. Raila Odinga, Premier Ministre de la République du Kenya..... 4



Reconstruire la citoyenneté, tolérance politique et réconciliation nationale au Burundi : le rôle du parlement  
Par M. Gervais Ruyikiri, Président du Sénat du Burundi ..... 6



Accords post-électorales de partage du pouvoir : la panacée face à l'exclusion et à l'intolérance politiques  
Par Mme Thokozani Khupe, parlementaire et Vice-Première Ministre du gouvernement du Zimbabwe ..... 8

## La tolérance en politique : pierre angulaire de la démocratie

Comme elle l'a fait pour la première fois en 2008, l'UIP célèbre cette année aussi la Journée internationale de la démocratie, sous le thème « Démocratie et tolérance en politique ». Entre autres initiatives, l'UIP organise une Conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique du 14 au 16 septembre 2009 à Gaborone (Botswana). Cet événement vise à définir les rôles et responsabilités spécifiques des parlements sur ces questions. Son objectif est de favoriser l'adhésion des parlements à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, à encourager les parlements à faire en sorte que leurs gouvernements respectifs y adhèrent, ou à les inciter à le faire, et à intégrer les dispositions de la Charte dans le droit national et dans la pratique. La Conférence promeut la tolérance au sein des partis politiques et entre les partis aux affaires et ceux de l'opposition. On trouvera dans la présente édition du Monde des Parlements des contributions du Premier Ministre du Kenya, de la Vice-Première Ministre du Zimbabwe, du Président du Sénat du Burundi, ainsi qu'un entretien avec un membre éminent du Parlement européen. Nous avons aussi donné la parole à des présidentes et présidents de Parlement qui ont assisté à la cinquième Réunion des Présidentes de Parlement à Vienne, et à la première réunion préparatoire de la troisième Conférence des présidents de Parlement qui doit se tenir à Genève en 2010. ▀

M. Daniel Cohn-Bendit,  
parlementaire européen

## « La démocratie ne fonctionne que si elle est contradictoire »

Daniel Cohn-Bendit est un homme politique de nationalité allemande, dont la vie et la carrière se déroulent en France et en Allemagne. Député européen depuis 1994 et coprésident du groupe Verts/ALE depuis 2004, il fut l'un des principaux acteurs du mouvement de Mai 68 en France. En 2009, il a conduit la liste Europe Écologie aux élections européennes dans la circonscription Île-de-France (20,86 % des voix), liste qui a recueilli 16,28% des voix au niveau national. Dans l'entretien téléphonique qu'il a accordé au *Monde des Parlements*, Daniel Cohn-Bendit explique son engagement parlementaire et son analyse de la démocratie en général.



Photo AFP/G. Gobet

### Q. Quel bilan faites-vous de la démocratie aujourd'hui ?

**Daniel Cohn-Bendit:** D'une manière générale, nous avons des démocraties parlementaires qui fonctionnent. En même temps, il y a visiblement un fossé entre la société et les institutions démocratiques. Les sociétés en général sont très sceptiques sur les capacités des institutions démocratiques à régler les problèmes.

### Q. Quel rôle jouent les élus pour renforcer la démocratie et faire respecter la tolérance en politique ?

**DCB:** Le problème pour les élus, c'est de se montrer capables de comprendre ce qui se passe dans la société. Les parlementaires - et cela peut paraître parfois contradictoire - ont non seulement la tâche de proposer des solutions aux crises auxquelles nous sommes confrontés : crise financière et économique, crise écologique, crise de la mondialisation, mais en même temps ils doivent tenter, par leur présence et leur manière d'agir, de rapprocher institutions démocratiques et société.

### Q. Les législateurs doivent-ils être la passerelle entre ceux qui les ont élus et les gouvernements, afin de convaincre ces derniers qu'il est urgent d'agir pour sauver l'écosystème par exemple ?

**DCB:** Les élus et les élues sont ceux qui doivent pousser les majorités et donc les gouvernements dans une certaine direction. Les parlementaires sont là pour être non pas simplement des passerelles ou des courroies de transmission, mais aussi pour exprimer les contradictions. La démocratie ne fonctionne que si elle est contradictoire. Il n'y a jamais une seule solution en politique. La démocratie ne peut réussir que si les sociétés sont convaincues que c'est dans le débat contradictoire, dans les oppositions, qu'émergent les solutions. Le danger est que les élus disent souvent « il n'y qu'à faire ceci ou cela pour arriver à bon port » et ce n'est jamais vrai. La formule « il n'y a qu'à » est un danger pour les démocraties.

### Q. Vous dites que l'on peut changer les choses par la voie parlementaire et celle des urnes, mais que répondez-vous à ceux qui ont perdu confiance dans leurs représentants politiques ?

**DCB:** Un des problèmes de la démocratie est que nos sociétés sont un peu unilatérales. La majorité des gens sont en faveur des réformes à condition que rien ne change pour eux. Vous avez donc un blocage au niveau de la société et les élus sont parfois confrontés à l'immobilisme de la société. Si vous prenez le cas des réformes ou des changements nécessaires pour sauver l'écosystème, il ne suffit pas d'adopter des lois, il faut aussi des changements de comportement, une des choses les plus difficiles à faire.

### Q. Vous avez été un dirigeant important du mouvement étudiant en 1968, et vous êtes très actif au Parlement européen. Que dites-vous aux jeunes

pour les convaincre de renforcer la démocratie et de s'engager pour faire avancer les choses ?

**DCB:** Je ne suis pas aussi sceptique que vous sur les jeunes. Certes, les jeunes ont une approche individualiste, qui correspond d'ailleurs à l'état d'esprit de la société, mais en même temps beaucoup de jeunes s'engagent dans des organisations non gouvernementales et se battent pour un monde meilleur. Je leur dis que oui, on peut changer le cours des choses en s'engageant.

**Q. Quel a été le moment déterminant qui vous a convaincu que vous pouviez changer les choses par la voie parlementaire ?**

**DCB:** Ce fut au cours des années 70, après avoir participé à des mouvements très importants en 68 et après avoir milité dans les mouvements écologiques et antinucléaires. Nous avons compris que si ces mouvements mobilisaient la société, les décisions étaient prises au niveau d'une majorité parlementaire. Une démocratie n'obtient des changements que s'il y a une majorité parlementaire capable de les réaliser. Intervenir au niveau institutionnel permet d'aboutir à ces changements. Mouvements sociaux et nouvelles majorités vont de pair. On peut changer le monde par l'action dans la société et par l'action au niveau institutionnel.

**Q. Que peut faire l'Europe pour venir en aide aux autres continents et notamment à l'Afrique ?**

**DCB:** Il est fondamental que l'Europe participe à toutes les renégociations au niveau du fonctionnement de la mondialisation et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il y aura de nouvelles négociations en Europe sur la politique agricole commune qui a une influence, positive ou néfaste, pour l'Afrique. Il faut arrêter l'aide à l'exportation pour notre agriculture. L'Europe doit être au centre d'une réflexion sur la nécessité du développement des pays les plus pauvres qui passe par une nouvelle réglementation de l'OMC et par une nouvelle politique commune en Europe.

**Q. Vous êtes aussi très intéressé par l'Amérique latine...**

**DCB:** Le même phénomène concerne l'Afrique ou l'Amérique latine. Dans les

## Créer une culture de la tolérance dans la société et en politique

La Journée internationale de la démocratie est une opportunité collective de promouvoir les valeurs liées à la démocratie, telles que la liberté d'expression, le respect des droits de l'homme et de la femme, et la tolérance en politique.

« La tolérance en politique va de pair avec les élections. Nous devons être ouverts aux différentes idées et opinions politiques, et les citoyens doivent avoir les mêmes droits pour écouter les opinions de tous les partis politiques. Les électeurs ont le droit de savoir quelles sont les positions des partis politiques et de leurs représentants sur des thèmes importants tels que la violence à l'égard des femmes, les changements climatiques et l'environnement, les droits de l'enfant, et ce qu'ils entendent faire pour réduire le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales», a déclaré le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, en marge de la Cinquième réunion des Présidentes de Parlement à Vienne. Et d'ajouter que la Journée internationale de la démocratie était une occasion de parler des droits des femmes et de leur présence aux postes de décision au Parlement, au Gouvernement et dans le secteur privé.

La tolérance en politique, la protection des droits de la personne, la démocratie et le droit doivent être respectés partout. Les parlements et les partis politiques peuvent et doivent jouer un rôle pour appliquer ces valeurs, estiment le Président de l'UIP et les Présidents de Parlement qui se sont exprimés dans cette édition du *Monde des Parlements*.

LB

négociations internationales, il faut que l'Europe impose la possibilité de l'auto-développement des pays émergents et en même temps il faut avoir un dialogue très serré avec l'Amérique latine et en particulier avec le Brésil, pays émergent très fort sur toute la problématique de l'environnement, des changements climatiques et du carburant, qui représente un vrai problème de dégradation écologique.

**Q. Vous avez toujours soutenu le partenariat entre hommes et femmes en politique. Y a-t-il une avancée ou un recul dans ce domaine ?**

**DCB:** Nous avançons, mais trop lentement. Dans certains pays, vous avez des forces politiques, comme les Verts et les Ecologistes qui sont arrivés à la parité réelle, alors que d'autres forces politiques plus traditionnelles et conservatrices sont encore loin du compte. Idem

pour l'économie, où le nombre de femmes qui arrivent tout en haut est aussi assez réduit.

**Q. Où puisez-vous l'énergie pour continuer de faire bouger les choses ?**

**DCB:** Je suis très optimiste. Prenez la chanson de reggae *You can get it if you really want* de Jimmy Cliff. Elle dit que quand on veut on peut. C'est ce qu'a développé Barack Obama.

**Q. Le président Obama peut-il vraiment changer le monde ?**

**DCB:** Disons que Barack Obama est aujourd'hui une pièce maîtresse. Certes, il n'agit pas seul, il peut faire bouger la société américaine, mais vous voyez les résistances concernant son programme de réforme de la santé aux Etats-Unis par exemple. Il est sans aucun doute une des personnalités qui peut permettre le plus en ce moment. LB ▀

## L'expérience d'une grande coalition politique au Kenya - étape de transition pour la démocratie

par *M. Raila Odinga*  
Premier Ministre de la  
République du Kenya

AFP/J.-P. Clatrot



*Pour renforcer la démocratie et faire reculer l'intolérance et l'exclusion, nous sommes engagés à reconstruire le pays sur la base d'une vision commune*

Ceci est le compte rendu succinct de l'expérience de grande coalition au Kenya, expérience novatrice dans la pratique démocratique en Afrique. On s'efforcera ici de répondre à la question suivante : une grande coalition peut-elle contribuer au renforcement de la démocratie et faire reculer l'intolérance et l'exclusion ?

Le 28 février 2008, nous avons signé l'Accord sur les principes de partenariat au sein du gouvernement de coalition (Accord national). J'y ai souscrit au nom du Mouvement démocratique orange et le Président Mwai Kibaki y a souscrit au nom du Parti de l'unité nationale. Il s'agit des deux principaux partis et candidats à la présidence aux élections de 2007.

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la violence postélectorale a été déclenchée par la manipulation des résultats de l'élection présidentielle par la Commission électorale du Kenya.

Grâce à l'Accord national, notre pays a pu éviter le pire. Pendant deux mois, avant la signature de cet accord, les Kenyans ont été plongés dans un conflit qui a vu s'affronter forces de sécurité, milices et militants des partis politiques et qui a fait plus de 1 300 morts. Des centaines de milliers de personnes ont été contraintes de se déplacer à l'intérieur du pays. Les atteintes aux biens ont été estimées à plusieurs milliards de shillings. L'activité économique s'est enrayée. Le danger d'une guerre civile était imminent. Notre jeune démocratie était menacée.

Les affrontements nés des élections présidentielles de 2007 ont mis en évidence des divisions profondes et anciennes au Kenya. Le Président Kibaki et moi-même avons compris que ces divisions devaient

être surmontées pour éviter la désagrégation du Kenya.

Au titre de l'Accord national, nous nous sommes engagés à partager le pouvoir en tant que partenaires égaux. Nous nous sommes engagés en outre à renforcer la confiance mutuelle et la confiance dans la Constitution, les lois et les institutions que nous avons entrepris de réformer pour le bien de tous les Kenyans.

Nous avons compris que le Kenya avait imposé non seulement en raison de l'incapacité de la Commission électorale du pays à organiser des élections crédibles, libres et équitables, commission dont les échecs sont patents, mais aussi que les Kenyans se sont presque fait la guerre en raison des carences de nos institutions, trop faibles, de l'insuffisance de nos lois et du caractère non démocratique de notre Constitution.

Contrairement à ce qu'il advient lorsque le vainqueur emporte toute la mise, un gouvernement de grande coalition s'efforce d'impliquer tous les grands partis politiques, représentant des intérêts, des groupes sociaux et des territoires divers, dans

la gouvernance et la prise de décision. Grâce à des consultations et à la volonté de compromis, les membres d'un gouvernement de grande coalition participent à la gouvernance par le consensus.

Pour renforcer la démocratie et faire reculer l'intolérance et l'exclusion, nous nous sommes engagés à reconstruire un pays fondé sur une vision commune, une vision d'un Kenya uni où nos concitoyens, hommes et femmes, jouissent de droits égaux en matière sociale, politique, économique et religieuse. On y porte une attention et un respect fondamentaux aux besoins élémentaires, aux droits de l'homme et à la dignité. Nos concitoyens jouissent de l'égalité devant la loi. L'état de droit et le constitutionnalisme ne sont pas seulement respectés et honorés, mais aussi pratiqués quotidiennement dans toutes nos activités. Nos concitoyens ont des chances égales d'accomplir leurs rêves et leurs objectifs en exploitant pleinement le potentiel qui leur est propre.

Les ressources sont utilisées et réparties équitablement dans l'intérêt de notre peuple mais aussi dans un souci de préservation et de respect de l'environnement

afin de léguer un Kenya plus florissant aux générations futures. Un Kenya où les institutions et les individus servent les intérêts publics, avant de servir les intérêts individuels. Où la recherche de gains et d'avantages à court terme n'est pas autorisée à compromettre nos responsabilités à long terme en tant que peuple et en tant que nation.

Comme je l'ai indiqué plus haut, nous nous sommes engagés à accomplir cette vision par la transformation et la réforme de nos institutions, par l'élaboration d'une Constitution axée sur l'individu, par la révision et la transformation de nos lois pour les adapter aux besoins du peuple, par la prestation de services de qualité à la population, par la mise en œuvre d'une politique nationale et de réformes en matière foncière, toujours à l'écoute de la population et en la servant avec un dévouement et une détermination sans faille.

A ce jour, le gouvernement de grande coalition a mis en place différents comités, commissions et groupes de travail pour piloter les réformes préconisées dans le cadre de l'Accord national. La Commission électorale indépendante de transition, la Commission indépendante de transition chargée du redécoupage électoral, le Comité d'experts, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, le Groupe de travail sur la réforme de la police et le Conseil de règlement des différends constitutionnels sont soit en place, soit sur le point d'être institués.

Une politique foncière nationale a également été approuvée par le Conseil des ministres. Cette politique vise à remédier à certains des problèmes les plus aigus auxquels sont confrontés des millions de Kenyans. Ce ne sont là que des exemples de ce que nous entreprenons dans notre gouvernement de grande coalition.

Ayant été activement impliqué dans le processus de démocratisation au Kenya durant la majeure partie de ma vie d'adulte, je crois que l'expérience d'une grande coalition est transitoire. Elle peut servir non seulement à stabiliser un pays et à y enraciner la démocratie mais aussi à assurer le constitutionnalisme et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, ce qui a pour effet de faire reculer l'intolérance et l'exclusion.

Je me suis engagé avec force auprès du peuple kenyan à faire aboutir ces réformes !

## RECOMMANDATIONS DE L'UIP POUR PROMOUVOIR LA TOLÉRANCE EN POLITIQUE

### Aux présidents de parlements

- préserver l'impartialité dans l'exercice des fonctions de manière à assurer une égalité de traitement à tous les parlementaires, qu'ils appartiennent au parti au pouvoir ou à ceux de l'opposition,
- garantir le respect des règles parlementaires, par exemple, pour que tous les parlementaires aient un égal accès à la parole,
- faire en sorte que tous les parlementaires puissent recevoir, sur demande, des informations d'un service donné du Parlement,
- encourager l'utilisation d'un bureau ou d'autres structures d'encadrement du Parlement, au sein desquels tous les partis soient représentés.

### Aux dirigeants de partis politiques

- mettre au point des procédures démocratiques internes qui permettent de débattre pleinement des questions polémiques, au lieu de s'en remettre aux ordres de la direction du parti,
- suivre des procédures appropriées pour les suspensions ou expulsions, notamment une procédure équitable et le droit pour les intéressés de se défendre,
- établir des codes de conduite prônant la tolérance en politique, et s'y tenir, en particulier en période électorale,
- créer des possibilités de dialogue et d'initiatives interpartis afin de donner l'exemple aux électeurs.

### Aux parlementaires

- conduire l'action politique par le dialogue et la concertation et non par des moyens violents,
- donner l'exemple aux électeurs en agissant dans l'intérêt supérieur de la nation dans les négociations et débats, et en faisant preuve de respect pour les opinions d'autrui,
- promouvoir la tolérance dans les relations avec les citoyens et prêter attention aux opinions de l'électorat,
- conduire des campagnes électorales transparentes et conformes aux codes de conduite électorale.

### A la société civile

- soutenir les campagnes d'éducation civique, en particulier celles qui visent les jeunes,
- travailler auprès des collectivités et autorités locales pour prévenir les discours de haine, offrir des cadres de dialogue entre les différents groupes et sensibiliser à l'intolérance et à la discrimination,
- promouvoir la participation à la vie politique sous toutes ses formes, à savoir voter, s'adresser aux représentants élus, participer à l'action des partis politiques, signer des pétitions et participer à des manifestations légales.

## La tolérance en politique et le Parlement

La vie politique s'accompagne de confrontations, ce qui est parfaitement normal. Les institutions de la démocratie, telles que les parlements, sont les structures qui rendent possible la confrontation des opinions. Le Parlement est destiné à contenir les tensions et à entretenir un équilibre entre des exigences contradictoires tenant à la diversité et à permettre à tous les secteurs de la société d'être représentés. La tolérance en politique est donc essentielle au fonctionnement des parlements et demande à être activement recherchée dans les faits.

## Reconstruire la citoyenneté, tolérance politique et réconciliation nationale au Burundi : le rôle du Parlement

par M. Gervais Rufyikiri  
Président du Sénat du  
Burundi

Photo : Sénat du Burundi

« S'il est un pays en Afrique qui pourrait faire preuve d'une grande cohésion de par une culture commune et une histoire commune, c'est bien le Burundi », constate un homme politique africain. Et pourtant, depuis son accession à l'indépendance, le Burundi, à l'image de la plupart des pays africains, a été confronté à de multiples crises socio-politiques. En effet, le Burundi a connu depuis les années 60, une série de conflits qui ont entraîné la perte de centaines de milliers de vies humaines, le départ en exil ou le déplacement intérieur d'autres centaines de milliers de citoyens, ainsi que des destructions matérielles très importantes. Le Parlement a lui aussi été affecté puisque nombreux députés ont été assassinés tandis que d'autres ont été contraints à l'exil.

Les phases les plus dures de ces conflits coïncident avec les massacres de 1972 et la guerre civile qui a suivi le renversement violent des institutions démocratiques, trois mois seulement après leur mise en place, en 1993. Il ne fait aucun doute qu'un des facteurs déterminants de ces conflits était l'intolérance politique et son corollaire, la lutte d'influence des classes politiques. Analysant la nature du conflit burundais, les parties en négociation à Arusha, en Tanzanie, l'ont défini comme « un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes ».

Pendant ces négociations, les Burundais ont accompli des progrès énormes dans la pratique du dialogue, de la concertation et de la tolérance. Des belligérants se sont engagés à surmonter leur hostilité pour bâtir ensemble le pays, en renonçant

*Le rôle dévolu au Parlement a été et reste crucial dans la reconstruction de la citoyenneté basée sur le principe de dialogue inclusif et de compromis.*

à la violence, aux confrontations et à l'exclusion. Le pays a ainsi recouvré progressivement la paix après plusieurs années de négociations qui ont abouti à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signé en 2000, et aux différents accords de cessez-le-feu, particulièrement celui signé entre le Gouvernement de transition et le principal mouvement armé, le CNDD-FDD, en 2003. Au fil du temps, le Burundi a progressivement connu un climat de libertés publiques, notamment une liberté politique et une liberté d'expression que pourraient lui envier bien d'autres pays.

Le rôle dévolu au Parlement a été et reste crucial dans la reconstruction de la citoyenneté basée sur le principe de dialogue inclusif et de compromis, ainsi que sur l'édification de mécanismes d'inclusion et de tolérance politique. Outre son implication active dans les négociations de paix, le Parlement a voté des lois importantes comme instruments légalisant la tolérance politique, notamment celles qui accordaient une immunité provisoire de poursuite judiciaire aux membres des

mouvements politiques armés signataires d'accords de cessez-le-feu.

La volonté des Burundais d'enterrer définitivement la hache de guerre est aussi traduite dans une série de dispositions constitutionnelles. La nouvelle Constitution votée par référendum et promulguée le 18 mars 2005 prévoit en effet « un ordre démocratique pluraliste et un Etat de droit », et réaffirme la « détermination inébranlable à mettre un terme aux causes profondes de l'état continu de la violence ethnique et politique, de génocide et d'exclusion, d'effusion de sang, d'insécurité et d'instabilité politique, qui ont plongé le peuple dans la détresse et la souffrance ». En même temps, le pouvoir et le rôle du Parlement sont renforcés par la reconnaissance par la même Constitution d'un choix opéré cinq ans plus tôt, à titre transitoire, en faveur du bicamérisme dans lequel le Parlement est composé de deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat.

De par la composition de chacune des chambres, le Parlement constitue une

Suite en page 7

Le courage est mis à l'épreuve lorsque l'on est dans la minorité.  
La **tolérance** est mise à l'épreuve lorsque l'on est dans la majorité.

A la Conférence parlementaire de Gaborone (Botswana) sur la démocratie en Afrique, l'UIP lance également une étude sur l'emprise des partis sur le mandat parlementaire pour permettre de mieux cerner la situation. Le pouvoir des partis politiques de révoquer le mandat parlementaire et les conséquences de ce que l'on pourrait appeler "la dictature des partis" sont de véritables problèmes, qui appellent des débats et des mesures.

L'organisation mondiale des parlements présente également une enquête mondiale d'opinion publique renfermant des questions qui s'articulent autour du thème général de la Journée 2009, à savoir la démocratie et la tolérance en politique.

### Partout dans le monde, l'intolérance pose problème

Partout dans le monde, l'intolérance pose problème dans la vie politique. Elle se manifeste lorsque des dirigeants politiques refusent de ménager un espace aux partis et aux activités politiques de l'opposition, lorsque les partis politiques ne tolèrent pas les divergences de vues dans leurs rangs et, plus généralement, par un rejet pur et simple des autres points de vue. Cette année, l'UIP a retenu le thème "Démocratie et tolérance en politique" pour mettre en évidence combien il est important de créer une culture de la tolérance dans

la société et dans la vie politique en particulier.

### Les ingrédients fondamentaux d'une culture de la tolérance : éducation, liberté d'expression et médias

L'éducation et la participation à la vie politique contribuent à cultiver la tolérance chez les citoyens. Les Etats peuvent contribuer à faire disparaître la discrimination et la haine en favorisant le dialogue avec les minorités et autres groupes vulnérables. Plus les citoyens ont d'occasions d'observer la tolérance et de la pratiquer, plus ils sont sensibles aux droits d'autrui et déterminés à faire preuve de tolérance et de respect pour ces droits. Les Etats peuvent contribuer à l'apprentissage de la démocratie et à la stabilité en associant les citoyens au processus démocratique et en défendant les libertés civiles de tous les groupes.

Une société qui ne garantit pas la liberté d'expression est un frein à la tolérance en politique. Le dialogue ouvert et la diversité des opinions politiques participent de la culture de tolérance.

Les médias jouent un rôle important dans l'édification d'une culture de tolérance. Les Etats ont la responsabilité de permettre à des médias pluriels de voir le jour et de présenter des points de vue divers et critiques. Le fait d'encourager

la diversité des idées et des croyances chez les citoyens et au sein des institutions contribue à créer un environnement équitable et non discriminatoire qui enrichit la vie politique.

### L'immunité parlementaire et la liberté d'expression

La liberté d'expression est l'outil de travail des parlementaires, sans lequel ils ne peuvent représenter leurs électeurs. Les parlementaires ont besoin d'un certain degré de protection pour accomplir leur travail, surtout en ce qui concerne leur liberté d'expression. C'est pourquoi ils bénéficient généralement d'une immunité de poursuites et autres procédures pour les suffrages qu'ils émettent et les propos qu'ils tiennent dans l'enceinte du Parlement, ainsi que pour les actes qu'ils accomplissent dans le cadre de leur fonction parlementaire. L'immunité parlementaire protège l'intégrité et l'efficacité de l'institution parlementaire. Toutefois, cette immunité n'est pas un privilège personnel et n'a pas pour objet de mettre les parlementaires au-dessus de la loi. Elle les protège des poursuites et accusations motivées par des considérations politiques. L'immunité parlementaire est indispensable pour permettre aux parlementaires de s'exprimer librement selon leur conscience, sans craindre d'être harcelés, réprimés ou de faire l'objet d'autres mesures de représailles.

*Suite en page 9*

*Suite de la page 6*

référence de la démocratie, un espace de débats contradictoires ouverts au public aussi bien qu'aux médias. Les décisions y sont prises par consensus puisque certaines d'entre elles requièrent même une majorité qualifiée des deux tiers, des trois quarts, et même des quatre cinquièmes, alors qu'aucun parti ne détient deux tiers des sièges.

Quoique les deux chambres aient en commun la qualité d'être des assemblées législatives, le Sénat est doté par la Constitution d'une mission spécifique

comme garant de la réconciliation. Il est ainsi chargé d'une mission générale de contrôle de l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ou l'équilibre dans la composition quelconque (ethnique, politique, genre ou région) dans toutes les structures et institutions de l'Etat, notamment l'administration publique et les corps de défense et de sécurité. C'est aussi en application de ce rôle de régulateur des équilibres et de garant de la tolérance politique que le Sénat se voit aussi confié le pouvoir d'approuver les

nominations aux postes les plus importants de l'Etat.

En conclusion, si des progrès sont appréciables en matière de paix et de sécurité, c'est principalement parce que les Burundais ont tiré les leçons des dommages qui ont résulté de tant d'années d'intolérance et de confrontations. Le rôle joué par le Parlement, garant des intérêts les plus fondamentaux de la population, est primordial dans cette œuvre de réconciliation, qui passe par la défense des droits de chacun et de tous, sans exclusion. ▀

## Accords post-électorales de partage du pouvoir : la panacée face à l'exclusion et à l'intolérance politiques

*Par Mme Thokozani Khupe, membre du Parlement de la République du Zimbabwe et Vice-Première Ministre du gouvernement du Zimbabwe*

AFP/D.Kwande



Le gouvernement de la République du Zimbabwe œuvre actuellement au relèvement de l'économie nationale et au rétablissement des valeurs et principes démocratiques consacrés dans l'Accord politique signé le 15 septembre 2008. Le pays traverse une période de transition dont l'objectif premier est de construire des institutions démocratiques ouvrant la voie vers une nouvelle ère sociopolitique où la participation et la tolérance politique seront des valeurs reconnues dont pourront bénéficier tous les citoyens zimbabwéens.

Les principes d'intégration et de tolérance politiques me tiennent particulièrement à cœur dans la mesure où ils influent directement sur la situation des femmes africaines. Je trahirais la confiance que m'ont témoignée des millions de Zimbabweennes si je n'exprimais pas ici leurs préoccupations et leurs inquiétudes, leurs craintes et leurs espoirs. Notre histoire récente montre que l'exclusion politique touche avant tout les femmes. Les recherches ont également montré que ce sont les femmes qui souffrent le plus de l'intolérance politique. À cet égard, toute solution proposée en réponse à l'exclusion et à l'intolérance politiques doit tenir compte des problèmes des personnes qui en sont les premières victimes. Il est regrettable que les gouvernements d'ouverture mis en place à ce jour n'aient été ouverts qu'aux seuls partis politiques et non aux femmes.

Les gouvernements inclusifs sont actuellement très en vogue en Afrique, comme

*Le gouvernement inclusif du Zimbabwe a été formé à l'issue de graves crises humanitaires et politiques.*

en témoigne l'histoire récente du Zimbabwe et du Kenya. Ces gouvernements sont désormais considérés comme de véritables mécanismes de règlement des litiges électoraux. Pourtant, si la formation de « gouvernements de compromis » favorise la cessation temporaire des hostilités, rien ne permet d'affirmer qu'elle constitue une réponse aux problèmes liés à l'intolérance politique qui sévit dans nombre des pays de notre sous-région. On peut même se demander si les conditions à l'origine de ces problèmes peuvent être évitées.

La multiplication phénoménale des gouvernements inclusifs observée ces deux dernières années en Afrique est préoccupante. Certes, ces gouvernements n'ont intrinsèquement rien de critiquable. En revanche, ils sont éminemment contestables dès lors que leur seule raison d'être est de permettre à des dirigeants en exercice de conserver le pouvoir sous une forme ou une autre, y compris lorsque les électeurs en ont décidé autrement.

Dans le contexte africain, les gouvernements inclusifs résultent de dispositions transitoires répondant principalement au souci de compromis d'anciens belligérants

conscients qu'ils ne peuvent pas laisser le conflit s'intensifier et doivent trouver une issue à une situation de blocage qui ne peut faire que des perdants. Il est toutefois regrettable que ces gouvernements de compromis soient la conséquence d'un manquement au principe du transfert du pouvoir. Les gouvernements en place refusent parfois de reconnaître leur défaite électorale et déclenchent ainsi des crises politiques qui débouchent sur des accords de compromis. Certains dirigeants africains ont délibérément ignoré la volonté des électeurs et fomenté le trouble dans leur propre pays, en sachant pertinemment que les organisations régionales recommanderaient la mise en place de gouvernements inclusifs, et qu'ils pourraient ainsi rester au pouvoir.

Ces pratiques regrettables doivent être condamnées, et nous ne devons pas les laisser gagner du terrain. Elles ne constituent en aucune manière une solution à l'exclusion politique ou à l'intolérance politique. Je n'ai rien contre les arrangements où les alliances politiques, les gouvernements d'unité nationale ou les solutions négociées, mais je suis en revan-

che opposée à tout ce qui constitue une perversion de la volonté du peuple, tout comme je refuse que l'on foule aux pieds les constitutions nationales pour conserver le pouvoir par tous les moyens.

Face à l'exclusion et à l'intolérance politiques, la meilleure solution consiste à bâtir de véritables démocraties fondées sur le respect absolu de la volonté du peuple, telle qu'elle s'exprime au travers d'élections libres et régulières. Les gouvernements nationaux ne sont crédibles que dans la mesure où ils respectent les principes énoncés dans la Constitution, sont capables de préparer, de gérer et d'organiser des élections, respectent le verdict des urnes et renoncent au pouvoir en cas de défaite. Le gouvernement inclusif du Zimbabwe, dont je fais partie, n'est rien de plus qu'un mécanisme de transition qui doit permettre aux citoyens zimbabwéens d'élire dans les plus brefs délais le gouvernement de leur choix. Le respect de la volonté du peuple est la seule réponse possible à l'exclusion et à l'intolérance politiques.

Le gouvernement inclusif du Zimbabwe a été formé à l'issue de graves crises humanitaires et politiques. L'Accord politique de 2008, conclu au terme de négociations qui ont duré plus d'un an, lui tient lieu de certificat de naissance. Si toutes les parties à l'Accord se sont engagées à en respecter les dispositions en y apposant leur paraphe, son application concrète pose néanmoins un certain nombre de difficultés.

De fait, la plupart des gouvernements inclusifs rencontrent des problèmes aussi sérieux que nombreux dans la mise en œuvre des accords à l'origine de leur formation. Dans le cas du Zimbabwe, on peut citer entre autres le manque de respect des principes et valeurs consacrés dans l'Accord politique de septembre 2008, le souci qu'ont certains de protéger leurs « plates-bandes politiques » en excluant constamment les autres signataires de l'accord et la question du droit à une couverture médiatique impartiale.

L'actuel gouvernement inclusif n'est pas le premier de l'histoire du Zimbabwe. Après son accession à l'indépendance, le pays a été dirigé par un gouvernement de coalition composé de représentants des principaux partis politiques. Très vite, des accusations de tentative d'assassinat ont été portées de part et d'autre, et le gouvernement n'y a pas survécu très longtemps. Les gouvernements inclusifs se heurteront

toujours à des difficultés : les partis politiques et leurs dirigeants aspirent avant tout au pouvoir, et il y a inévitablement des luttes de pouvoir dès lors qu'aucun parti ne détient clairement le pouvoir.

Tous ces problèmes, bien qu'épineux, trouveront sûrement une solution. Je suis pour ma part convaincue que la plupart des membres de l'actuel gouvernement sont déterminés, comme moi, à veiller au strict respect des dispositions de l'Accord. En cas de problème, nous n'hésiterons pas à faire appel à nos voisins et amis africains afin qu'ils nous viennent en aide.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un des garants de la mise en œuvre de l'accord à l'origine de la formation du gouvernement du Zimbabwe, et doit à ce titre en suivre l'application. Si les parties à l'Accord ont convenu de créer un comité conjoint de suivi et d'exécution chargé de veiller à ce que les parties à l'Accord puissent en assurer la mise en œuvre, la SADC ne peut pour autant se retirer du processus; elle n'a pas encore achevé sa mission. Elle doit rester fidèle à son engagement en faveur des principes démocratiques, car nous savons tous, pour en avoir été témoins, quelles peuvent être les conséquences tragiques d'une violation de ces principes.

Le moment est venu pour la SADC de s'exprimer clairement en faveur du respect des principes démocratiques. Si le principe de non ingérence dans les affaires des Etats conserve toute son importance, la SADC doit néanmoins défendre le principe et la pratique qui veulent que seuls les dirigeants élus démocratiquement puissent siéger en son sein. La façon dont nous gérons les dossiers régionaux doit s'inspirer des valeurs défendues dans nos pays respectifs. La consultation, l'argumentation politique et l'importance des élections démocratiques sont autant de principes qui doivent être respectés si nous voulons éviter la formation de gouvernements de coalition et les problèmes qu'ils soulèvent.

Le Gouvernement zimbabwéen, bien que de formation récente, a déjà engagé des réformes démocratiques, un plan de stabilisation économique, un programme de relèvement national et des réformes constitutionnelles. Une fois que toutes ces initiatives auront abouti, le Zimbabwe deviendra à n'en pas douter une démocratie que beaucoup dans la région nous envieront. Je ne doute pas que notre gou-

vernement viendra à bout de toutes les difficultés auxquelles il se heurte actuellement. L'adoption d'une constitution qui tire sa légitimité du peuple et la mise en place d'un gouvernement élu démocratiquement seront garants du plein respect des principes de tolérance et d'intégration politiques.

La formation de gouvernements inclusifs n'est pas une mauvaise solution face à certaines situations politiques, mais c'est très certainement une réponse contestable à l'exclusion et à l'intolérance politiques. J'en appelle à la communauté régionale et internationale afin qu'elles nous aident à faire du Zimbabwe une nation démocratique et prospère. ▀

*Suite de la page 7*

### Emprise des partis politiques sur le mandat parlementaire

La liberté de conscience et d'expression des parlementaires est souvent limitée dans les faits par les partis politiques, qui cherchent à exercer une emprise sur leurs membres. Si en théorie les parlementaires ont d'une manière générale un mandat de représentation libre, diverses règles et pratiques ont été mises en place pour faire en sorte qu'ils suivent la "ligne du parti". Lorsque les partis ont une emprise sur les conditions du mandat ou de l'affiliation politique des parlementaires, ils peuvent les empêcher de remplir leur mandat et mettre en péril l'ensemble du processus démocratique.

### Droits et devoirs de l'opposition

La liberté d'expression des parlementaires est souvent mise en cause. Cette situation concerne presque exclusivement les parlementaires siégeant dans l'opposition. Elle est particulièrement préoccupante parce que l'opposition parlementaire est une composante indispensable de la démocratie. Les partis d'opposition et partis minoritaires jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de demander des comptes au gouvernement et de proposer des alternatives politiques au public. C'est pourquoi l'opposition a des droits et devoirs qui lui permettent de contribuer efficacement au processus démocratique.

## La tolérance en politique vue par des Présidents de parlement

La Déclaration universelle sur la démocratie a été adoptée par le Conseil de l'UIP le 16 septembre 1997 au Caire (Egypte). Lors de la première session du Comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui s'est tenue à Genève en juillet 2009, des Présidents de parlement ont donné leur point de vue au *Monde des Parlements* sur l'importance de la tolérance en politique. Parmi eux se trouvait M. Ahmed Fathy Sorour, qui présidait l'UIP lorsque la Déclaration a été adoptée au Caire.

### M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Assemblée du Peuple d'Egypte



Photo UIP/G.Fortunato

#### *La tolérance doit prévaloir afin d'atténuer le besoin de revanche ou de prévenir le recours à la force*

Je suis heureux de célébrer la Journée internationale de la démocratie parce que j'ai été celui qui a proposé la Déclaration universelle sur la démocratie lorsque je présidais l'UIP. Cette déclaration ajoute du prestige à l'UIP, comme c'est le cas pour les Nations Unies lorsqu'elles célèbrent la Déclaration des droits de l'homme. Cela va enraciner les valeurs de la démocratie car si les peuples et les gouvernements oublient, le fait que nous leur rappelions chaque année l'existence de la Déclaration universelle sur la démocratie va leur permettre d'en entendre parler et de l'étudier. Nous devons demander à l'UNESCO d'introduire les principes de cette déclaration dans ses programmes éducatifs. Si on enseigne aux étudiants les principes des droits de l'homme, on devrait également leur enseigner

les principes de la démocratie. Les principes liés aux droits de l'homme sont codifiés dans les traités portant sur les droits civils, politiques, humains et sociaux. L'UIP doit œuvrer pour développer un modèle de traité qui respecte les principes de la démocratie pour encourager la tolérance en politique. Le Parlement est composé d'une majorité et d'une opposition. Si la tolérance en politique est voulue par la société, le Parlement peut en favoriser le respect, par le dialogue entre l'opposition et la majorité. Le Parlement doit aussi jouer un rôle de médiateur face à la pluralité de la société. La tolérance doit prévaloir pour atténuer le désir de revanche et prévenir l'usage de la force, car s'il n'y a pas de tolérance, nous payerons le prix de la violence et du terrorisme dans le monde.

### M. Max Sisulu, Président de l'Assemblée nationale de l'Afrique du Sud

#### *La tolérance est l'art d'écouter ce que les autres disent et d'essayer de trouver un juste milieu*

La tolérance implique que la majorité soit capable d'écouter la minorité et que la minorité ait le courage d'exprimer ses opinions. Y compris au sein même des partis, où il faudrait savoir écouter différents points de vue sur un même sujet. La tolérance est l'art d'écouter ce que les autres disent et d'essayer de trouver un juste milieu. Les partis politiques peuvent faire plus, mieux et différemment. En Afrique, de nouvelles démocraties émergent après des conflits. Le Rwanda en est l'exemple classique, où les parties qui étaient en conflit travaillent ensemble pour adopter des lois dans l'intérêt de toute la population. C'est une expérience importante pour le peuple rwandais, ain-

si que pour tous les Africains. En Afrique du Sud, la situation était semblable. Vous aviez un parti qui a lutté contre l'apartheid avec le soutien de la communauté internationale. Quand l'apartheid a pris fin, nous avons été capables de nous asseoir avec l'ancien régime, au sein d'un même Parlement et dans un gouvernement d'union nationale, composé du Congrès national africain (ANC) et du Parti national. Nelson Mandela est devenu le premier Président élu de l'Afrique du Sud et Frederick De Klerk, l'ancien dirigeant du Parti national, est devenu l'un des Vice-Présidents. Nous espérons que cela servira d'exemple aux autres pays d'Afrique qui sortent d'un conflit.



Photo UIP/G.Fortunato



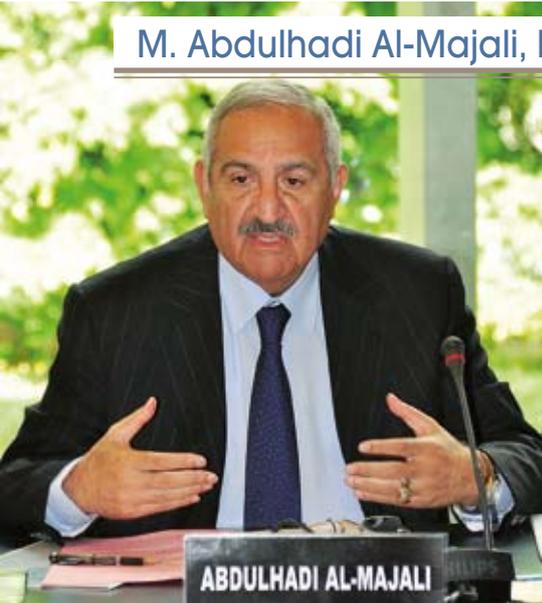
M. Michel Temer, Président de la Chambre des députés du Brésil

### *Tolérance politique et responsabilité*

La Journée internationale de la démocratie devrait être célébrée partout dans le monde. Les régimes intolérants peuvent poser des problèmes à tous les membres de la société. L'idée d'une tolérance responsable est étroitement liée

aux concepts de démocratie, liberté d'expression, liberté de mouvement et liberté d'association, qui nous renvoient à l'idée de responsabilité. Les présidents de parlement feraient bien de promouvoir ces idées dans leurs pays respectifs.

Photo UIP/G.Fortunato



M. Abdulhadi Al-Majali, Président de la Chambre des représentants jordanienne

### *La démocratie, la tolérance et les droits de l'homme diffèrent de pays à pays*

La démocratie, les droits de l'homme et la tolérance diffèrent de pays à pays. Une majorité de présidents de parlement pensent que la démocratie ne devrait pas être imposée et qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de démocratie. Chaque pays

devrait décider de lui-même. La chose la plus importante est de voir les résultats. Est-ce que les choses changent sur le terrain grâce à notre travail et à nos discussions ? Si tel n'est pas le cas, personne n'entendra parler de l'UIP.

Photo UIP/G.Fortunato

## Types de préjudice subis par les parlementaires, 2009\*

L'intolérance en politique conduit souvent à des violations des droits de l'homme des parlementaires, notamment au moyen d'une utilisation arbitraire des lois sur la diffamation. Les mesures qui portent atteinte aux droits des parlementaires sont particulièrement préoccupantes pour la démocratie. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP enquête sur ces atteintes.

En protégeant les parlementaires des abus, il protège les droits de leurs électeurs et défend ainsi l'institution parlementaire et la démocratie en général. En juin 2009, le Comité a examiné 63 cas, concernant en tout 253 parlementaires dans 30 pays.

Section complète sur la page web: <http://www.ipu.org/dem-f/idd/overview.htm>

#### Exclusion induite de la vie politique

121

#### Absence de procédure équitable

99

#### Arrestation et détention arbitraires

93

#### Restriction induite de la liberté d'expression

70

#### Meurtre, disparition forcée

31

#### Agression, menaces de mort, crainte pour la sécurité

29

#### Torture, mauvais traitements

6

#### Non-respect de l'immunité parlementaire

4

#### Enlèvement

2

\* Selon les cas examinés par le Comité des droits de l'homme de l'UIP

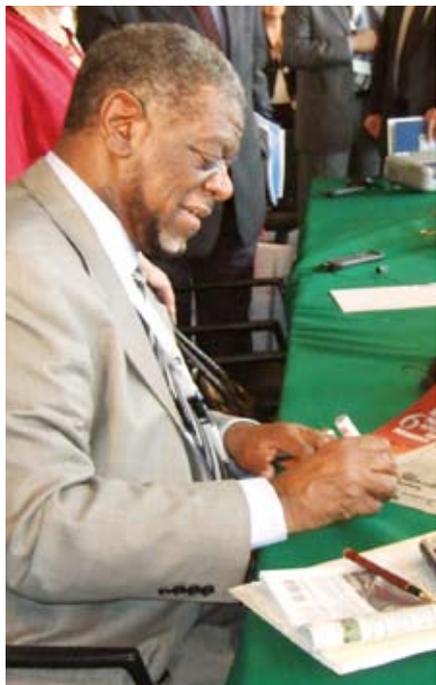


Photo Parlement autrichien

## Le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab

### *Briser le silence qui entoure la violence envers les femmes*

En juillet, l'UIP et le Conseil national autrichien ont tenu à Vienne la cinquième réunion annuelle des Présidentes de parlement. Cette réunion a porté sur deux questions clés : la violence à l'encontre des femmes et des filles, et les femmes et la crise économique mondiale, questions qui sont souvent liées. A cette occasion, les présidentes et vice-présidentes de 15 parlements nationaux et d'un parlement régional ont souligné à quel point la crise financière avait accru la vulnérabilité des femmes à la violence. Indépendance économique et égalité entre hommes et femmes, ont-elles conclu, sont la meilleure

prévention. A Vienne, les participantes se sont rendues dans un centre d'accueil où des femmes et leurs enfants peuvent bénéficier d'une protection après avoir fui un mari ou un partenaire violent.

Le Président de l'UIP, M. Theo-Ben Gurirab, a indiqué que l'UIP avait lancé une campagne de soutien aux initiatives des parlements visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, campagne axée sur trois points : mettre en place un cadre juridique solide et efficace, garantir l'application de la loi, et sensibiliser l'opinion publique à la violence à l'encontre des femmes afin de la rendre plus visible.

## Mme Barbara Prammer, Présidente du Conseil national autrichien

### *Nous devons veiller à ce que les programmes de lutte contre la discrimination soient élargis*

Mme Barbara Prammer, Présidente du Parlement autrichien qui accueillait la réunion, a estimé que les parlements ne devaient pas laisser aux seuls gouvernements le soin de mieux prendre en compte de la question de l'égalité des sexes. « Nous, parlementaires, jouons un rôle crucial dans ce processus et nous devons veiller à ce que les programmes de lutte contre la discrimination soient élar-

gis. Les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) doivent le faire maintenant. Il en va de même des Conventions de l'OIT sur l'égalité entre les sexes et des conventions et législations régionales telles que les directives de l'Union européenne ».



Photo Parlement autrichien

## Mme Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente du Parlement ghanéen



Photo Parlement autrichien

### *La participation politique : condition sine qua non de la démocratie et de la gouvernance*

Pour Mme Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente du Parlement ghanéen, les droits des femmes sont des droits humains. La gravité de la violence à l'encontre des femmes tient à ce qu'elle est la cause et la conséquence du déni d'une série d'autres droits humains. « La violence sexiste qui dénie aux femmes l'exercice de leurs droits, ou y porte atteinte, est une forme de discrimination. La pauvreté et le chômage, par exemple, accroissent les risques d'exploitation des femmes qui prend notamment la forme de la traite et du

tourisme sexuel. Et les guerres entraînent des viols de femmes et de filles ».

Les normes et cultures traditionnelles ont enraciné des pratiques qui déshumanisent les femmes et les filles. « La participation politique, condition sine qua non de la démocratie et de la gouvernance, est compromise lorsque des femmes subissent des violences, d'où les défis auxquels se heurtent nombre de nos pays en matière de représentation dans les structures politiques », a-t-elle ajouté.

## Mme Ntlhoi Motsamai, Présidente de l'Assemblée nationale du Lesotho

*Les femmes ne doivent pas être considérées uniquement comme des victimes*

La Présidente de l'Assemblée nationale du Lesotho, Mme Ntlhoi Motsamai, a estimé que les femmes ne devaient pas être considérées exclusivement comme des victimes et qu'il fallait aussi voir en elles des agents du changement. « Les gouvernements doivent définir des politiques inclusives et, surtout, des priorités qui favorisent l'égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes. L'histoire a montré que, grâce à l'émancipation des femmes, les Etats-Unis et l'Amérique la-

tine ont survécu à la Grande Dépression des années 1920. Il faut élargir les perspectives économiques pour les femmes et développer leur accès au crédit. Les femmes doivent être associées à l'élaboration des politiques, y compris aux processus budgétaires ». Les parlements doivent par ailleurs adopter des lois visant à supprimer les obstacles sociaux, culturels et juridiques à l'égalité des sexes, ou modifier les lois existantes pour aller dans ce sens.



Photo Parlement autrichien

## La Baronne Anne Gibson of Market Rasen, Vice-Présidente de la Chambre des Lords (Royaume-Uni)



Photo Parlement autrichien

*Crise économique et violence envers les femmes sont souvent liées*

Les participantes ont presque toutes souligné le fait que crises économiques et violence envers les femmes étaient souvent liées. La Baronne Anne Gibson of Market Rasen a expliqué que « quand des femmes perdent leur emploi, le stress qui s'ensuit est inévitable. La plupart des femmes travaillent avant tout parce que leur rémunération est nécessaire pour maintenir la famille à flot. Sans ce complément de revenu, leurs difficultés financières s'accroissent de façon alarmante. Si le partenaire d'une femme perd son emploi, les difficultés qu'il éprouve affectent sa partenaire et la famille en général. Et lorsqu'une femme est mère célibataire, elle peut rapidement sombrer dans le désespoir. La perte d'em-

ploi la rejette, elle et ses enfants, dans la strate économique la plus défavorisée de notre société. La difficulté de la perte d'emploi, qui crée une instabilité dans la vie familiale, peut être une cause de violence à la maison, et nous avons entendu des témoignages sur ce que sont les effets épouvantables de la violence au foyer ».

Les législateurs peuvent demander aux gouvernements d'être vigilants et de veiller à ce que la récession ne conduise pas à une intensification de la discrimination envers les femmes et à ce que les compétences des femmes ne restent pas inexploitées ou sous-utilisées lors de la reprise économique, a ajouté la Vice-présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni.

## Mme Kalatin Szili, Présidente de l'Assemblée nationale hongroise

*Donner aux femmes des perspectives égales*

Bien qu'hommes et femmes soient affectés différemment par la crise économique, la Présidente de l'Assemblée nationale hongroise, Mme Katalin Szili, a estimé que les dispositifs propres à assurer l'égalité des chances pour les femmes devaient être maintenus. « Nous devons leur apporter toute l'aide possible, en particulier aux femmes ayant le plus haut niveau d'éducation, afin qu'elles puissent accéder à des emplois correspondant à leur formation, et qu'elles accèdent à des responsabilités conformes à leur niveau de compétence. Nous devons veiller à ce que le principe de

l'égalité des chances pour les femmes ne soit jamais négligé lorsque nous arrêtons des mesures de gestion de la crise ».

« Pour chaque intervention, nous devons en examiner l'impact sur les femmes et les hommes. Nous devons tenir compte de l'effet des éléments discriminatoires, en particulier lorsque les prestations sociales sont diminuées », a-t-elle dit, ajoutant que l'amélioration de la situation des femmes est bonne pour les hommes aussi, et qu'elle est bénéfique pour la société tout entière.



Photo Parlement autrichien

## Mme Anna Burke, Vice-Présidente de la Chambre des représentants australienne



Photo Parlement autrichien

*Les difficultés économiques peuvent exacerber la violence conjugale*

Mme Anna Burke, Vice-présidente de la Chambre des représentants australienne, a souligné le fait que les difficultés économiques pouvaient mettre en péril l'intégrité physique et émotionnelle des femmes face à la violence conjugale. « Les cas de violence conjugale ne se rencontrent pas exclusivement dans les pays en développement. Il apparaît en effet que l'incidence des violences conjugales liées à la crise économique mondiale est plus grande dans les pays développés. Cela montre que les difficultés économiques actuelles peuvent exacerber la violence conjugale. Cela s'explique peut-être par le fait que les agresseurs au chômage ont davantage

l'occasion de se montrer violents. Et peut-être aussi parce que les victimes sont déjà économiquement asservies, leurs agresseurs leur refusant l'accès à l'argent. Une conjoncture économique difficile ne fait qu'aggraver une situation préexistante ».

Mme Burke a expliqué qu'un dispositif suffisant et pérenne de sécurité sociale est très utile pour de nombreuses femmes à faible revenu dont il préserve la sécurité économique. En Australie, par exemple, la réforme des retraites vise à remédier à l'insuffisance de la pension unique, ce qui sera bénéfique pour les femmes, qui sont beaucoup plus souvent tributaires des allocations de sécurité sociale.

## Mme Jozefina Topalli, Présidente du Parlement albanais

*Les femmes font bouger les choses*

Pour Mme Jozefina Topalli, première femme ayant accédé à la présidence du Parlement albanais, « les femmes font bouger les choses ». Elle a souligné la contribution des femmes albanaises au développement de son pays. « Les femmes constituent environ 51 % de la population albanaise, 56,7 % des cadres de l'administration publique sont des femmes, et les postes de chef de départements y sont occupés à 31,8 % par des femmes. Les femmes représentent 40 % des employés dans les ministères et autres organismes d'Etat et elles représentent environ 47 % des employés dans les petites entreprises, et environ 71 % des personnes employées dans

la fabrication de vêtements. On estime à 12 % le pourcentage des femmes qui travaillent dans le secteur de la construction. Dans les zones urbaines, les activités où l'on rencontre le pourcentage le plus élevé de femmes sont l'éducation avec 64 % et la santé publique avec 77 %. Avec l'instauration d'un quota de 30 % de femmes au Parlement, le nouveau code électoral adopté en 2009 a marqué une avancée. La clé du succès de l'Albanie qui fut le pays le plus pauvre d'Europe, est le niveau d'éducation des femmes, qui est égal et souvent même bien supérieur à celui des hommes, selon Mme Topalli.



Photo Parlement autrichien



Photo Parlement autrichien

## Mme Huda Fathi Ben Amer, Présidente du Parlement arabe de transition

*Aggravation de la violence au sein des minorités et chez les réfugiés*

La Présidente du Parlement arabe de transition, Mme Huda Fathi Ben Amer, a souligné l'aggravation de la violence au sein des minorités et chez les réfugiés ou des personnes vivant dans les quartiers populaires, les zones de pauvreté

ainsi que les zones de tension, en particulier à l'encontre des jeunes femmes. Ce problème « s'est élargi à la traite des femmes et à l'esclavage dans ses différentes formes ».

## Mme Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente du Conseil national suisse

*La violence physique, sexuelle ou mentale au sein des couples est aussi répandue en Suisse que dans le reste de l'Europe*

La Présidente du Conseil national suisse, Mme Chiara Simoneschi-Cortesi, a indiqué que la violence physique, sexuelle ou mentale au sein des couples était aussi répandue en Suisse que dans le reste de l'Europe. Une femme sur cinq subit durant sa vie des violences physiques ou sexuelles commises par son partenaire. En moyenne, 25 femmes meurent chaque année des suites de violences conjugales en Suisse. « Le risque de devenir agresseur augmente chez les personnes ayant elles-mêmes connu la violence, directement ou indirectement, dans l'enfance. Il est également plus élevé chez les personnes qui présentent un comportement antisocial ou délinquant hors du foyer et chez les alcooliques. La violence se développe davantage chez les couples où la relation est déséquilibrée en termes de pouvoir et où les disputes ne sont pas résolues par un dialogue constructif ».

Mme Simoneschi-Cortesi a ajouté que « depuis 2004, le Code pénal suisse réprime les actes de violence au foyer et prévoit des poursuites. Cette disposition renforce la position des femmes car, dans la plupart des cas, les victimes de violence conjugale finissent par retirer leur plainte parce qu'elles sont souvent dépendantes financièrement, socialement, psychologiquement et émotionnellement de leur partenaire. Cette loi dispose que c'est l'agresseur - conjoint, partenaire ou père - qui doit quitter le domicile familial, alors que c'était la femme auparavant et qu'elle devait parfois le faire avec ses enfants. Cette nouvelle règle aura un effet positif si elle s'accompagne de mesures de protection de la victime et, le cas échéant, de ses enfants. Ces mesures englobent l'assistance psychologique et le conseil juridique. Les victimes de sévices ont également besoin d'aide pour trouver



Mme Chiara Simoneschi-Cortesi, Présidente du Conseil national suisse (à droite) et Mme Pascale Bruderer, Vice-Présidente du Conseil national suisse (à gauche)

un emploi afin de ne pas retomber dans le cercle vicieux de la dépendance et de la violence ».

## Mme Rose Mukantabana, Présidente de la Chambre des Députés rwandais



Photo Parlement autrichien

*« La plupart des victimes ne parlent pas et ne demandent pas justice »*

Mme Rose Mukantabana, Présidente de la Chambre des Députés rwandais, - chambre présentant le pourcentage le plus élevé de femmes élues dans le monde (56,3%) a déclaré que « la plupart des victimes ne parlent pas et ne demandent pas justice ». Elle a rappelé que « les principales causes de la violence envers les femmes et les filles sont la domination masculine - qu'elle soit politique, économique ou sociale - et un système patriarcal qui n'est pas propice à la participation des femmes à la gestion du ménage, en particulier, et du pays, en général ».

Mme Mukantabana a indiqué que le Rwanda avait ratifié tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et les traités sur les droits des femmes,

dont la CEDAW. Elle a ajouté que « la loi réprime également les actes de génocide, viols et autres formes de violence sexuelle ». Son pays a adopté en outre une loi régissant le mariage et les successions qui accorde des droits égaux aux hommes et aux femmes, aux filles et aux garçons. La Présidente du Parlement rwandais a expliqué que son pays avait adopté une loi sur les droits de l'enfant et sur la protection de l'enfance. La Constitution rwandaise a instauré un quota de 30 pour cent des femmes dans toutes les instances de décision. Outre les 56,3 pour cent de femmes au Parlement, plus de 40 pour cent des postes dans la police et les autorités locales sont réservés aux femmes, ce qui est un élément important de nature à les protéger de la violence et la répression.

## Mme Margot Kraneveldt-Van der Veen, Vice-Présidente de la Chambre des Représentants néerlandaise



Photo Parlement autrichien

Pour Mme Margot Kraneveldt-Van der Veen, vice-présidente de la Chambre des Représentants néerlandaise, « la violence envers les femmes et les filles est souvent transmise aux générations suivantes : les mauvais exemples et le mimétisme, dans un sens négatif, semblent être des fac-

### *Les auteurs de violence ont eux aussi besoin d'être suivis*

teurs clés. Par conséquent, la prévention, d'une part, et l'émancipation des femmes et des filles, de l'autre, sont importantes. Le plus souvent, les cas de violence envers les femmes et les filles restent cachés. Ces violences sont commises dans la relation intime entre partenaires, parents et enfants ».

La loyauté et la dépendance empêchent les victimes de faire connaître leur sort et de solliciter de l'aide. C'est pourquoi il y a souvent répétition de la violence. Aussi aider les victimes à signaler à la police ce qu'elles subissent est-il très utile. Les inégalités entre ceux qui usent de la violence et leurs victimes jouent presque toujours un rôle clé; ces inégalités sont principalement liées au genre. Le recours à la violence envers les femmes et les filles est souvent lié à des éléments culturels et religieux tels que l'atteinte à l'honneur et la circoncision

féminine. « C'est pourquoi dans nos programmes d'intégration, nous mettons l'accent sur l'égalité des droits et l'intégrité sexuelle des femmes ».

« Ces dernières années, les autorités néerlandaises ont investi beaucoup d'énergie et d'argent pour proposer un hébergement et une assistance aux femmes et aux filles victimes violence et dans la lutte contre les agresseurs. Les municipalités sont chargées de la mise en œuvre des plans d'action. L'objectif est d'amener rapidement les victimes dans des refuges et de leur apporter une assistance dispensée par des professionnels pour soulager leur souffrance physique et mentale. Les auteurs de violence sont eux aussi traités. Indépendamment des procédures pénales engagées contre les auteurs, les organismes sociaux prévoient des mesures de supervision et de modification du comportement ».

## Mme Akja Tajiyewna Nurberdiyewa, Présidente du Mejlis du Turkménistan

### *La ségrégation engendre une répartition inégale hommes-femmes dans les hiérarchies officielles*

La Présidente du Mejlis du Turkménistan, Mme Akja Tajiyewna Nurberdiyewa, a expliqué que la disparité des revenus au Turkménistan était moins liée à la discrimination sexuelle qu'à une certaine ségrégation professionnelle. Il existe une ségrégation horizontale fondée sur la profession, qui est due à l'inégale répartition des hommes et des femmes dans les différentes professions et les différents secteurs de l'économie. La majorité

des femmes (plus de la moitié en fait) sont employées dans des secteurs tels que la santé, les services sociaux, l'éducation, l'industrie textile, etc. Elle a ajouté que la ségrégation verticale engendre une répartition inégale des hommes et des femmes dans les hiérarchies officielles. Ceci se traduit par une plus forte proportion d'hommes aux postes de haut niveau des organes de l'Etat et au niveau local.



Photo Parlement of Austria

## Mme Fahmida Mirza, Présidente de l'Assemblée nationale du Pakistan

*L'évolution des mentalités suppose des sociétés plus démocratiques et plus tolérantes*

La Présidente de l'Assemblée nationale du Pakistan, Mme Fahmida Mirza, première femme portée à la tête d'un parlement non seulement au Pakistan mais aussi dans le monde musulman, a souligné que les femmes maltraitées, harcelées, marginalisées et menacées mènent une vie misérable constamment à la merci de la violence, de la discrimination et de la pauvreté. « Et la réponse collective de la société sur ce terrain est encore plus alarmante. En effet, bien qu'elle soit considérée comme un obstacle majeur au développement, la répression de la violence à l'encontre des femmes n'est pas une priorité de nos gouvernements. Cette apathie est le résultat de l'indifférence générale de nos sociétés respectives car, indépendamment de nos différences culturelles, dans toutes les sociétés, la violence envers les femmes est perçue, grosso modo, comme une « affaire privée ».

« Tandis que nous réfléchissons aux questions cruciales du renforcement des plans d'action nationaux ou de la mise en place de lois protectrices, nous devons aussi faire évoluer les mentalités, celles qui approuvent ou, au mieux, tolèrent les sévices infligés aux femmes. Un tel changement de mentalité ne pourra advenir que si nous faisons en sorte que nos sociétés soient plus démocratiques, plus tolérantes et plus ouvertes aux idées. Les droits des personnes vulnérables ne sauraient être protégés dans les dictatures ». Mme Mirza a expliqué qu'il y a deux ans, le Parlement pakistanais avait voté une loi importante - la loi de protection des femmes - libéralisant certains aspects de la loi de 1979 qui reléguait littéralement les femmes dans un statut de deuxième classe. De même, un amendement au Code pénal définit désormais les crimes d'honneur comme des « assassinats perpétrés de



Photo Parlement autrichien

sang froid ». Le projet de loi de 2009 sur la violence au foyer envers les femmes et les enfants vise à éliminer les vieux schémas mentaux consistant à traiter les femmes comme un bien privé.

## Mme Djukic-Dejanovic, Présidente de l'Assemblée nationale serbe



Photo Parlement autrichien

*Progrès et reculs*

Mme Slavic Djukic-Dejanovic, Présidente de l'Assemblée nationale serbe, a expliqué qu'il n'existait pas de données exactes sur l'ampleur et l'incidence de la violence envers les femmes en Ser-

bie et que la plupart des données disponibles avaient été recueillies avec le concours d'organisations non gouvernementales. Leurs études ont montré que cette forme de violence est très répandue. Les relations patriarcales entre les sexes, les crises économiques aiguës, l'exil, les guerres et les déplacements de population, ainsi que la rupture avec les traditions sont autant de facteurs qui expliquent cette situation. « Les formes les plus répandues de violence envers les femmes en Serbie sont la violence au foyer perpétrée par un partenaire intime, la violence sexuelle contre les femmes et la traite des femmes ».

Mme Djukic-Dejanovic a expliqué que ces dernières années « des évolutions

positives ont été observées dans le domaine législatif avec l'adoption du Code pénal, de la Loi sur la famille et de la Constitution de la République de Serbie en 2006. Néanmoins, il existe encore de graves problèmes à résoudre. L'un d'eux est le manque de moyens et de compétences pour l'application des textes de lois et des autres instruments ». Mme Djukic-Dejanovic a ajouté qu'une Commission interpartis de l'Assemblée nationale avait été instituée où tous les groupes parlementaires sont représentés. Cette commission de l'égalité des sexes a établi et adopté la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, qui sera bientôt adoptée en session plénière ».

## Honduras

Le 28 juin 2009, un coup d'Etat s'est produit au Honduras où l'armée s'est emparée du Président Manuel Zelaya et l'a mis de force sur un vol à destination du Costa Rica. Le Président Zelaya avait exprimé son intention d'organiser, le jour même, une consultation populaire pour déterminer si les citoyens souhaitaient voter pour instaurer une Assemblée constituante qui serait chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Dans cette hypothèse, l'élection d'une Assemblée constituante aurait lieu à l'occasion de l'élection présidentielle, prévue pour le 29 novembre 2009. Le mandat de quatre ans de M. Zelaya devait s'achever en janvier 2010, et la Constitution lui interdisait formellement de se présenter aux élections de 2009.

La Cour suprême et le Tribunal électoral ont rendu des décisions indiquant que cette consultation populaire (référendum) visant à modifier la Constitution était inconstitutionnelle. Le chef des forces armées a ensuite refusé d'obéir à l'ordre du Président lui imposant de distribuer des urnes pour la « consultation publique ». Le Président l'a alors limogé.

Plus tard dans la journée du 28 juin, le Congrès a voté la destitution du Président pour « violations répétées de la Constitution et de la loi ». La Cour suprême a également annoncé qu'elle avait validé la destitution du Président afin de protéger l'ordre public. Le Président du Congrès, Roberto Micheletti, est devenu président par intérim. Le Tribunal électoral a annoncé que les élections présidentielles auraient lieu le 29 novembre 2009, comme prévu. M. Micheletti assurerait l'intérim jusqu'au 27 janvier 2010, lorsque le Président nouvellement élu prendrait ses fonctions.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a condamné ce coup d'Etat militaire et exigé le rétablissement immédiat de M. Zelaya dans ses fonctions, position qui a été reprise par la communauté internationale, y compris l'UIP. Le 4 juillet, l'OEA a suspendu le Honduras. Le Président du Costa Rica et prix Nobel de la paix Oscar Arias a organisé trois séries de pourparlers à partir du 9 juillet entre les représentants du Président renversé Zelaya et du Président par in-

térim Micheletti mais les parties ne sont pas parvenues à un accord.

## Lettonie

Après un référendum constitutionnel tenu en août 2008 qui n'a pas abouti (voir le N°32, décembre 2008), le Président Valdis Zatlers a, le 26 novembre 2008, demandé à la Commission parlementaire des questions juridiques d'établir des amendements à la Constitution qui permettraient aux citoyens de proposer la dissolution du Parlement. Le 8 avril 2009, le Parlement a adopté ces amendements. En vertu de ces nouvelles dispositions, un dixième des électeurs aux élections les plus récentes peuvent lancer un référendum sur la dissolution du Parlement. Le Parlement peut être dissous si une majorité des électeurs approuve le référendum et si le taux de participation est supérieur à deux tiers du nombre d'électeurs aux élections législatives précédentes. Des élections anticipées sont ensuite organisées au plus tôt un mois et au plus tard deux mois après la dissolution. Ces modifications entreront en vigueur après les prochaines élections, qui doivent se tenir en octobre 2010. La disposition constitutionnelle en vertu de laquelle les électeurs ne peuvent pas destituer un parlementaire reste inchangée.

## Madagascar

Le 14 mars 2009, après une crise politique prolongée, M. Andry Rajoelina, le maire de la capitale, Antananarivo, s'est autoproclamé président, évinçant ainsi le président sortant, Marc Ravalomanana (voir le N° 34, juillet 2009). Le 9 août, les dirigeants des quatre principaux groupes politiques, dont M. Rajoelina, M. Ravalomanana, et les anciens présidents Didier Ratsiraka et Albert Zafy ont signé l'Accord politique de Maputo, instituant une transition pour une période n'excédant pas 15 mois durant lesquels des élections présidentielles et législatives ainsi qu'un référendum sur une nouvelle Constitution seraient organisés. L'Accord prévoit une Constitution provisoire - la Charte de transition -, entrée en vigueur le 9 août. Toutes les institutions de transition doivent

être établies dans les 30 jours. Il s'agit notamment d'un président et d'un vice-président, d'un gouvernement d'unité nationale comprenant un premier ministre, trois vice-premiers ministres et 28 ministres, et d'une instance législative bicamérale : le Conseil supérieur de transition (la Chambre haute, 65 membres) et le Congrès de transition (Chambre basse, 258 membres). Les membres du Congrès seront nommés par décret présidentiel. Le mode de désignation des membres du Conseil sera décidé à la suite de nouvelles négociations.

## Niger

Le 25 mai 2009, la Cour constitutionnelle a jugé qu'il serait illégal pour le président Mamadou Tandja d'organiser un référendum constitutionnel sur la levée de la limitation à deux du nombre des mandats présidentiels. Il accomplit son second mandat de cinq ans, devant prendre fin en décembre 2009. Le lendemain, le Président a pris un décret de dissolution de l'Assemblée nationale, sans motiver sa décision. Conformément à la Constitution, de nouvelles élections législatives devaient se tenir, entre 45 et 90 jours après la dissolution. Le 2 juin, le Président a signé un décret instituant une commission chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Le 3 juillet, il a pris un décret prévoyant un référendum constitutionnel le 4 août. Bien que la Commission électorale ait fixé les élections législatives anticipées au 20 août, elles ont été reportées en raison du référendum.

Le 4 août 2009, 68,26 pour cent des 6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour le référendum. La nouvelle Constitution a été approuvée par 92,5 pour cent des suffrages. Elle prévoit un nouveau parlement bicaméral comprenant une Assemblée nationale et un Sénat. Deux tiers des sénateurs sont élus au suffrage indirect et les sénateurs restants sont nommés par le Président de la République. Tous les sénateurs, qui doivent être âgés de 45 ans révolus, accomplissent un mandat de cinq ans. La nouvelle Constitution ne prévoit pas de calendrier pour l'installation du Sénat. Selon la nouvelle Constitution, les élections à l'Assemblée nationale, dont le

nombre de sièges est inchangé, doivent se tenir avant octobre 2009. Jusqu'à cette date, le Président de la République exerce le pouvoir législatif par décret présidentiel. Par la suite, jusqu'à la création du Sénat, l'Assemblée nationale exercera le pouvoir législatif.

La nouvelle Constitution a supprimé la limitation du nombre des mandats présidentiels. Bien que le mandat présidentiel soit toujours de cinq ans, le mandat du Président en exercice a été prolongé jusqu'à la prochaine élection présidentielle, qui se tiendra désormais en décembre 2012. Le 14 août 2009, la Cour constitutionnelle a validé les résultats du référendum.

## Uruguay

Le 24 mars 2009, la Chambre des Représentants a approuvé une loi visant à accroître le pourcentage de femmes sur les listes de candidats aux élections à tous les niveaux. Pour les élections législatives, les listes des partis doivent comporter des candidats des deux sexes, au moins dans les 15 premières places. Cette règle s'applique aux membres titulaires et suppléants. Dans les circonscriptions électorales utilisées pour la Chambre des Représentants, où seulement deux sièges sont à pourvoir, les candidats aux postes de titulaires doivent inclure un homme et une femme. La loi a été promulguée le 13 avril. Elle sera applicable à compter des élections législatives, qui se tiendront en 2014.



Photo Parlement de l'Uruguay

Le Parlement de l'Uruguay

## Lu dans la presse

### Afrique : les femmes progressent dans les assemblées législatives

Lorsque la Secrétaire d'Etat Hilary Rodham Clinton commencera sa visite en Afrique le 4 août, elle rencontrera l'une des femmes qui symbolisent le mieux la réussite des femmes en politique sur ce continent, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf. Mme Sirleaf est devenue la première femme noire chef d'Etat en 2005 lorsque les électeurs du Libéria l'ont élue présidente avec une avance de près de 19 points, un triomphe pour cette femme qui a connu la résidence surveillée et l'exil au cours des années de troubles politiques au Libéria. En Afrique, les femmes investissent progressivement l'espace politique mais il leur reste un long chemin à parcourir, selon l'Union interparlementaire (UIP). L'UIP est une organisation internationale basée à Genève, fondée en 1889, qui encourage le dialogue parlementaire multilatéral et l'établissement de la démocratie représentative. Il ressort des statistiques de l'UIP que les femmes détiennent en moyenne seulement 17,5 % des sièges au Parlement, en Afrique sub-saharienne. Selon l'UIP, elles devraient disposer d'au moins 30 % de sièges pour avoir une influence réelle dans les parlements. Pour l'UIP, les élections démocratiques sont un fait établi dans la plupart des pays africains, mais il faut encore veiller à ce que les femmes aient des chances égales de voter et d'être candidates.

AllAfrica.com - America.gov (Washington) - 3 août 2009

## CONTACTS

### Union interparlementaire

*La Maison des Parlements*

*5, chemin du Pommier*

*B.P. 330*

*1218 Le Grand-Saconnex*

*Genève - Suisse*

*Tél. (+4122) 919 41 50*

*Fax (+4122) 919 41 60*

e-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

*Bureau de l'Observateur  
permanent de l'Union*

*interparlementaire auprès  
de l'ONU*

*Room 3002,*

*220 East 42nd Street*

*New York, N.Y. 10017*

*USA*

*Tél. (++1) 212 557 58 80*

*Fax (++1) 212 557 39 54*

e-mail: [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

**Le Monde des Parlements,**  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire.

### Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

### Avec la collaboration de :

Stara Ahmidouch

Mohamed Amani

Bérénice Auffret-Pereira

Marina Filippin

James Jennings

Laurence Marzal

Susan Mutti

George Opocensky

Ingeborg Schwarz

Alain Valtat

Hiroko Yamaguchi

### Site web :

Pieyre Castelner

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP

Mme Ines Alberdi, Directrice exécutive d'UNIFEM

## Dissiper le malentendu concernant l'infériorité de la femme

Selon la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Mme Ines Alberdi, le rôle des parlementaires, et spécialement des femmes parlementaires, est très important dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment dans les domaines de la prévention, de la protection et de la répression. Les législateurs peuvent être très actifs pour mettre en place des plans d'action afin d'informer la population sur la violence à l'encontre des femmes. Parce qu'il s'agit d'un problème qui concerne les hommes et les femmes, un problème de société qui touche non seulement les pays en développement, mais aussi les pays développés ».

Ce problème universel « a quelque chose à voir avec l'idée que la femme est inférieure et il est difficile de dissiper ce malentendu qui dure depuis des siècles. Nous devons travailler au niveau de l'éducation et aussi adopter des lois, pour qu'il soit bien clair que la violence à l'encontre des femmes constitue un crime. Nous devons envoyer le message que la violence à l'encontre des femmes n'est en aucun cas légitime, qu'elle n'est pas autorisée et qu'elle doit être sanctionnée. Le combat contre l'impunité est très important. Nous devons aussi aborder les relations entre hommes et femmes différemment », ajoute Mme Alberdi.

UNIFEM est engagé dans une campagne de sensibilisation intitulée Dites non à la violence contre les femmes, qui demande à chacun et à chacune de souscrire à cette campagne. L'actrice Nicole Kidman en est l'ambassadrice itinérante. « Son image et la déclaration très ferme qu'elle a faite ont suscité un soutien populaire important. En une année, nous avons recueilli cinq millions de signatures. Nous devons continuer, même si une minorité de gens pensent encore que les femmes sont inférieures », souligne Mme Alberdi. « Pendant des années, la violence à l'encontre des femmes a été un sujet tabou et personne n'en parlait. Même les femmes qui avaient subi des violences n'admettaient pas qu'elles étaient battues ».

Pour venir en aide aux victimes, le premier pas est de reconnaître qu'il y a un problème et d'en parler ouvertement. A cet égard, l'Es-



Photo Parlement autrichien

pagne a récemment traité cette question alors que les pays nordiques ont été les premiers à publier des études et des statistiques sur l'importance du problème de la violence à l'encontre des femmes. « Mais de nombreux pays ne disposent pas de statistiques et nous ne savons pas combien de femmes et de jeunes filles ont été battues ou violées. Souvent, elles ne sont pas libres de sortir de leur maison, de voir leurs amis ou de faire des études. Certaines femmes qui ont été séparées de leur conjoint préfèrent subir de mauvais traitements plutôt que de rester seules. D'autres victimes pensent que c'est de leur faute si elles sont malheureuses ». « Lorsque vous en parlez ouvertement, vous pouvez aider beaucoup de femmes », explique Mme Alberdi.

Il est plus difficile d'aider celles qui veulent rester avec un mari ou un partenaire violent, et qui disent ne pas pouvoir vivre sans lui. Cela est lié à l'image de la bonne épouse qui obéit à son mari. Des stéréotypes conservateurs concernant la soumission de la femme persistent. De nos jours les choses sont en train d'évoluer dans les couples. Ils en parlent, ils négocient et ils discutent des questions relatives aux enfants.

Et la Directrice exécutive d'UNIFEM de conclure : « La liberté et l'autonomie des femmes, et de toutes les personnes en général, ont été introduites grâce à l'essor de la démocratie ».

Mme Gelane Zwane, Présidente du Sénat du Swaziland



Photo Parlement autrichien

## Lu dans la presse

Dites NON à la violence à l'encontre des femmes

M. Theo Ben-Gurirab, Président de l'Union interparlementaire et Président de l'Assemblée nationale namibienne, a adhéré à la campagne Dites NON. Des Présidentes de 15 parlements nationaux et du Parlement arabe de transition ont adhéré à la campagne d'UNIFEM Dites NON à la violence à l'encontre des femmes, le 14 juillet, et ont convenu de faire de ce thème une priorité dans leur travail. « Nous ne devons pas être timorées. En tant que Présidentes, parlementaires et femmes, nous avons la responsabilité de prendre la tête des initiatives visant à donner du pouvoir aux femmes », a déclaré Barbara Prammer, Présidente du Conseil national autrichien qui accueillait la cinquième Réunion annuelle des Femmes Présidentes de Parlement, lors de laquelle les signatures d'adhésion à la campagne ont eu lieu. « Nous devons montrer une volonté politique et veiller à ce que nos institutions soient plus engagées dans ce combat ».

La Conférence, qui s'est tenue à Vienne (Autriche) les 13 et 14 juillet, était organisée par le Conseil national autrichien et l'Union interparlementaire (UIP), dont le Président a également adhéré à la campagne Dites NON. Il y a actuellement à travers le monde 34 femmes Présidentes de parlement, soit 12% du nombre total de Présidents de parlement; 17 Présidentes et Vice-Présidentes étaient présentes à la réunion de Vienne.

LA County Foreign Policy Examiner - [examiner.com](http://examiner.com) - 15 juillet 2009